

L'ANFR débusque un brouilleur de téléphonie mobile à Clermont-Ferrand

Technologie : L'Agence nationale des Fréquences a relaté cette semaine sur son site une enquête menée par ses services suite à des perturbations de téléphonie mobile autour de la ville de Clermont-Ferrand. Ses agents sont remontés jusqu'à l'origine du problème, un brouilleur installé par un habitant



Par [Louis Adam](#) | **Vendredi 19 Novembre 2021**

[Réaction](#)

[Tweet](#)

[plus +](#)

 L'ANFR débusque un brouilleur de téléphonie mobile à Clermont-

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) se trouve parfois investie de missions inhabituelles, qu'elle relate sur son site web dans sa rubrique actualité. Cette semaine, l'agence présentait l'enquête menée par deux de ses agents dans la région du Puy de Dôme l'été dernier. Deux opérateurs mobiles avaient en effet saisi l'ANFR pour lui demander d'enquêter sur des perturbations constatées sur leurs services dans la région. Les opérateurs faisaient savoir que les perturbations avaient commencé le même jour et concernaient à peu près les mêmes zones : les premières analyses menées par l'ANFR permettent de confirmer le constat des opérateurs et d'identifier un total de 24 sites mobiles perturbés.

Deux agents du service régional de l'ANFR commencent donc à enquêter sur la source des perturbations : des mesures prises au pied d'une antenne relais leur permet d'identifier « des signaux [qui] brouillaient effectivement plusieurs bandes affectées aux réseaux mobiles » en provenance de la ville de Clermont-Ferrand. Les deux agents ont ensuite exploité les données fournies par l'équipement de radiogoniométrie installé sur leur véhicule afin de remonter jusqu'à la source du signal. Un jeu de piste qui les emmène jusque dans un quartier résidentiel, au pied d'un immeuble de neuf étages dont semble émaner le signal perturbateur, que les agents de l'ANFR identifient comme étant celui d'un brouilleur de téléphonie mobile.

publicité

Brouilleur pas débrouillard

Une fois l'immeuble identifié, les agents de l'ANFR reviennent à la charge le lendemain accompagnés cette fois d'agents de police. « Nous arpentons avec des policiers les étages et identifions l'appartement, antenne directive à la main, bien qu'il reste toujours une part d'incertitude. Avant de frapper à la porte, les policiers appellent la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI). 6 policiers de la BRI, cagoulés, casqués et armés de fusils d'assaut nous rejoignent » rapporte les agents de l'ANFR. Un débarquement musclé donc, mais finalement un peu disproportionné. En frappant à la porte, les agents tombent sur une dame qui les laisse rentrer pour inspecter les lieux.

Lors de la fouille de l'appartement, les agents tombent sur « un brouilleur multi-bande, installé dans un tiroir de meuble TV » apparemment installé par l'un des résidents de l'appartement, absent au moment de l'intervention. Rapidement débranché et saisi par les agents, le brouilleur est embarqué par les équipes et son propriétaire est convoqué au commissariat pour s'expliquer.

La conclusion de l'histoire rapportée par l'ANFR est elle aussi insolite : « La justification finalement donnée par le propriétaire de ce puissant brouilleur laissa nos enquêteurs pensifs : il assure qu'il ne l'avait mis en œuvre que pour empêcher les voisins de se connecter en WiFi sur la

~~ZONE | Se connecter | Devenir membre | Close~~
box de son appartement. » Comme l'explique l'agence dans son rapport, les utilisateurs de ces équipements sont fréquemment « dépassés » par la portée réelle de l'équipement, qui n'est jamais limitée à un seul appartement ou une pièce. « Par exemple, un brouilleur utilisé dans une salle de classe pour empêcher les élèves d'utiliser leurs portables peut perturber la téléphonie mobile d'un quartier entier » indique l'agence. Ce n'est pas non plus une solution adaptée pour protéger son réseau WiFi : dans la plupart des cas, un mot de passe fort et l'utilisation d'une norme récente du réseau est largement suffisante. Pour ceux qui chercheraient à aller un peu plus loin, l'Anssi a publié en 2013 une série de recommandations sur la sécurisation d'un réseau WiFi.

L'ANFR rappelle au passage que l'utilisation de ce type de brouilleur est punie par la loi, exposant potentiellement le propriétaire à 6 mois de prison et 30000€ d'amende, sans oublier 450 euros d'amende pour frais d'intervention de l'ANFR. L'utilisation de ce type d'équipement peut en effet empêcher le passage de certains appels d'urgence dans la zone couverte ou empêcher la mobilisation de certaines équipes d'intervention d'urgence. Autant dire que la facture finale risque de s'annoncer salée pour le propriétaire du brouilleur.